

VILLAGE DE VACANCES DE SAINT PRIVAT DE VALLONGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un juillet.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de MARCHELIDON Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6 - Représentés : 1 - Votants : 7

Date de convocation : 27/07/2023

Présents : MARCHELIDON Pascal, Maire, DESCHAMPS Roselyne, Adjointe au Maire, RAMPON Alain, Adjoint au Maire, GIBERT Patrick, Conseiller municipal, MARC Alain, Conseiller municipal, CLERMON Morgan, Conseiller municipal.

Absents : MAGNE Didier, Conseiller municipal, CONTINI Cécile, Conseillère municipale, CANTON Jean-Paul, Conseiller municipal, ALVARD Pierre, Conseiller municipal.

Représentés : BONNEAU Nathalie, Conseillère municipale.

Secrétaire : DESCHAMPS Roselyne est élu secrétaire de séance.

Objet : DM-2023-02

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0,00	-7 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	7 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2313	Constructions	0,00	-7 000,00
021 (040)	Virement de la section d'exploitation	-7 000,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		-7 000,00	-7 000,00
TOTAL		-7 000,00	-7 000,00

MARCHELIDON Pascal, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 31/07/2023

MARCHELIDON Pascal, Maire



DESCHAMPS Roselyne, Secrétaire

République française
LOZERE
Saint Privat de Vallongue - COMMUNE

Séance du lundi 31 juillet 2023

Date de la convocation : 27/07/2023

Le lundi 31 juillet 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MARCHELIDON,

En exercice : 11	Présents : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Patrick GIBERT, Alain MARC, Morgan CLERMON
Présents : 6	
Représentés : 1	Représentés : Nathalie BONNEAU par Roselyne DESCHAMPS
Absents et excusés : 4	Excusés : Didier MAGNE, Cécile CONTINI, Jean-Paul CANTON, Pierre ALVARD
Pour : 7	Absents :
Contre : 0	
Abstention : 0	
Secrétaire de séance :	Roselyne DESCHAMPS

Délibération n°DE_2023_051

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie relative aux travaux du Village de Vacances

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, pour un montant de 220 000 euros afin de payer des factures de la 1ère tranche de travaux du Village de Vacances et en attente des paiements des subventions attribuées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré à l'unanimité décide :

Article 1er : Monsieur Pascal MARCHELIDON est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc l'ouverture d'une ligne de trésorerie - classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durée : 1 an
- Montant : 220 000 euros
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index M)

Plus marge de 1.50%, soit à titre indicatif sur index de juin 2023 à 3.54% un taux de : 5.04 %

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les mêmes conditions de délai auprès du tribunal administratif de Nîmes.

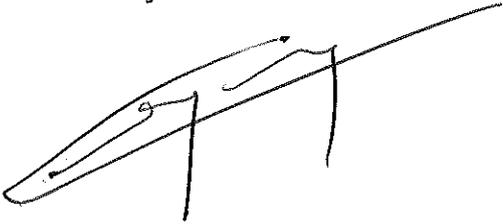
- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle des agios, **prélevés par débit d'office**
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, **auprès de nos services**
- Tirages d'un montant minimum de 10%
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant
- Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé
- Modalités de fonctionnement :

L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, **deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.**

Article 2: Le Maire de Saint Privat de Vallongue s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Article 3 : Monsieur Pascal MARCHELIDON, Maire, est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

Secrétaire de séance :
Roselyne DESCHAMPS



Le Maire :
Pascal MARCHELIDON

